

1 Jour (7h30)

Tarifs

800 €^{TTC} pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 €^{TTC} pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 €^{TTC} pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck DOLLFUS • Asterias Avocats

Session

24 janvier 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Maîtriser les paramètres juridiques de la gestion des recours.

Pouvoir conseiller en amont les clients.

Pouvoir intervenir en aval après déclaration de sinistre puis paiement du sinistre.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquier@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

INTRODUCTION

LE SINISTRE ET LES MESURES IMMÉDIATES

- Les réserves.
- L'expertise.
- Les mesures coercitives : saisie, LOU.
- Documents constituant le dossier sinistre.

MISE EN ŒUVRE DU RECOURS

- Le paiement de l'indemnité, sinistre couvert ou paiement commercial.
- Intérêt et qualité à agir.
- Contre qui agir dans un litige international ?

LE RECOURS AMIABLE

- Le report de prescription : qui, quand, comment ?
- Négociation et approche économique : les paramètres pour gérer un recours amiable.

LE RECOURS JUDICIAIRE

- Compétence.
- Loi applicable.
- Civil law / Common law.
- Délais.
- Exécution.

CONCLUSION